

**Assurance des dommages aux biens et des risques annexes
pour la Ville de PÉRIGUEUX**

AVIS d'ATTRIBUTION

MARCHÉ après AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE

Marché d'appel d'offres ouvert, passé en application des articles R. 2113-1, R. 2124-1, R. 2161-2, R. 2161-4, R. 2161-5 du code de la commande publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire

Prestataire retenu :

- SMACL ASSURANCES- 79301 NIORT

Formule retenue : variante imposée n°1, aux conditions suivantes :

Taux 1,43 €/m², (sauf pour parkings souterrains et Vesunna)

Franchises :

- Incendie et évènements naturels à 10 000 €.
- Franchise autres évènements à 5000 €.
- Catastrophes naturelles : franchise légale
- Emeutes et mouvements populaires: 2 000 000 €
- Pour les parkings souterrains et Vesunna : 50 000 €, sauf cat nat (franchise légale) et émeutes et mouvements populaires (2 000 000 €).

Date d'envoi à la publication : 16 Décembre 2024